Décembre 2022

N°22 Bulletin d'information



Téléphone : 03 88 70 72 47

Messagerie : mairie.uttwiller@wanadoo.fr
Directeur de la publication :
R.KOENIG, maire

Retrouvez-nous sur Internet
http://www.uttwiller.fr

Le mot du Maire



La période des fêtes de fin d'année que nous allons traverser au milieu de ces crises pandémiques, géo-politiques mondiales et climatiques doit être un moment de solidarité, de paix et de tranquillité.

En 2020 et 2021 nous étions tous engagés à lutter contre la pandémie. Cette année, marquée par le retour de la guerre sur le continent européen, nous devons être (éco-)responsables dans nos comportements quotidiens afin de minimiser nos besoins et donc nos dépenses énergétiques ainsi notre empreinte carbone. Il en va de la responsabilité de chacun, cela s'applique bien entendu aussi à la commune dans nos bâtiments publics (mairie, école, …) et dans sa gestion quotidienne.

Les répercussions économiques du conflit ukrainien tant redoutées voient le jour notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat, l'inflation touche tous les secteurs. Le budget communal n'est pas épargné et il convient de redoubler de vigilance.

Le remplacement des chaudières de la maison communale et de l'école génère une économie de trente-cinq à quarante pour cent d'énergie et je vous rappelle que les travaux ont été subventionnés à hauteur de soixante-dix pour cent.

Concernant l'éclairage public nous avons depuis quelques années entamé sa modernisation et le rajeunissement d'une partie, la plus vétuste, de notre parc par l'emploi de leds avec une réduction de cinquante pour cent de luminosité entre 23 heures et 5 heures du matin.

Vu le coût de l'électricité, vos élus envisagent une extinction totale en milieu de nuit Les réflexions ont aboutis et ceci passe par une modernisation de l'armoire électrique qui relève de la compétence inter-communale, modernisation qui a été effectuée le 30 novembre dernier.
Aussi nous avons, à titre de test, programmé l'extinction nocturne complète sur l'ensemble de la commune de 22h30 à 5 heures du matin. Le retour d'expérience des autres communes de la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre ayant déjà mis en œuvre cette décision est plus que positif, cela devrait également l'être à Uttwiller.

Pour cette fin d'année je veux tout d'abord vous adresser en mon nom et au nom de l'équipe municipale nos meilleurs vœux pour 2023 qu'elle soit l'année du retour à une vie normale et qu'elle vous apporte la paix, la sérénité et de l'espoir.

Votre dévoué maire.
Roland Koenig

Pourquoi l'extinction nocturne de l'éclairage public

La Loi attribue au maire, au titre de ses pouvoirs de police, la responsabilité du service public d'éclairage nocturne. Ce service concerne les espaces publics ou à vocation à être utilisés la nuit. L'arrêté sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses du 27 décembre 2018 prescrit de nouvelles obligations réglementaires de gestion de l'éclairage.

Comme d'autres communes de la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre , et comme 12000 communes françaises, le conseil municipal d'Uttwiller s'interroge sur l'intérêt d'éteindre les lumières à certaines heures de la nuit.

En effet, dans le contexte financier actuel contraint, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient fondamentale.

Celle-ci représente un fort gisement d'économies financières simple à mettre en place.

Sur notre dernière facture d'ES (13/10/2022) l'éclairage public représente 59% du montant total, un pourcentage stable sur les 3 dernières années. Le coût moyen par habitant et par an de l'éclairage public était de 16.67 € en 2021, pour 15,40 € en 2019 !
Qu'en sera-t-il cette année ? et en 2023 ?

A titre expérimental, avant de prendre une décision définitive, l'éclairage public est éteint **de 22h30 heures à 5 heures du matin .**
A l'issue d'une période de test, le Conseil municipal décidera l'abandon ou la généralisation de cette extinction nocturne.

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE UNE PARTIE DE LA NUIT ?

5 bonnes raisons pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit :

1. Réaliser des économies budgétaires

En éteignant 5 à 7 h par nuit on peut réaliser jusqu'à 50% d'économie sur la facture d'électricité.

2. Limiter la consommation d'énergie

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques, et pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc...),

Un potentiel de 40 à 75% d'économies d'énergie est dès aujourd'hui possible en modernisant les installations et en paramétrant une extinction nocturne.

3. Protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

4. Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

5. Pour respecter la loi

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets. « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation » (art.41 loi n°2009-967 du 3 aout 2009 dite Grenelle 1)

Bon à savoir :

L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour [selon l'Observatoire National de la Délinquance et des Ripostes Pénales (ONDRP)].

Sobriété énergétique : adoptons les bons réflexes

Notre territoire doit faire face comme l'ensemble des communes et intercommunalités françaises à la forte hausse du prix de l'énergie qui grève les finances publiques.

Le 6 octobre dernier, le gouvernement a présenté un plan de sobriété énergétique qui prévoit de baisser de 10% l'ensemble de la consommation d'énergie en France d'ici 2024 (par rapport à 2019) et de 40% à l'horizon 2050.

Parmi les mesures présentées figure la réduction de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public, qui représente, en moyenne, 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité.

La Communauté de Communes exerce la compétence éclairage public. Elle réalise les investissements et gère en coordination avec les mairies concernées les 5.963 ouvrages d'éclairage public et les 179 armoires électriques qui les commandent.

Les solutions pour diminuer la consommation d'éclairage public sont :

- éteindre les lumières à certaines heures, réduire l'intensité lumineuse,
- passer aux éclairages LED avec pilotage automatisé ce qui permet une économie d'énergie de 40 à 80% avec un retour sur investissement entre 4 et 6 ans.

La Communauté de Communes, en collaboration avec votre commune, étudie la mise en place de ce type de mesures.

Sobriété également à Hanautic

Les piscines sont également incitées par le gouvernement à adopter des mesures de sobriété énergétique. Au Centre aquatique Hanautic (Bouxwiller), les horaires d'ouverture sont modifiés (fermeture au public le dimanche) pour la fin de l'année et la température de l'ensemble des bassins est diminuée de 1,5 degré (température du bassin sportif : 26,5 °C et ludique : 28,5 °C).
L'établissement reviendra à des plages d'ouverture plus importantes, dès que nous serons en capacité de le faire.

La location de la chasse, cela repart pour 9 ans !

Bientôt, l'ensemble des communes alsaciennes et mosellanes devront songer au renouvellement des baux de chasse.
En effet, en application du droit local alsacien-mosellan, les baux de chasse des lots communaux sont consentis pour une durée de neuf ans, qui se terminera, pour la présente période, le 1er février 2024 au soir. ·
D'ici là, toutes les communes concernées doivent procéder au renouvellement des baux communaux après un important travail administratif relatif notamment à :

- la création d'une commission communale consultative de chasse,
- la recherche et l'interrogation de l'ensemble des propriétaires fonciers sur la destination du produit de la location de la chasse,
- la constitution des lots de chasse communaux,
- la définition des modalités et conditions de mise en location (procédure de gré à gré, adjudication publique ou appel d'offres),
- l'organisation de la procédure,
- l'examen et l'agrément des candidatures,
- l'adjudication finale.

Ainsi, les propriétaires de terres agricoles situées dans l'emprise du lot unique de chasse seront consultés en 2023 pour se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse qui traditionnellement est partagé à part égale entre la Commune et l'Association Foncière.

Retrouvez-nous sur Internet
http://www.uttwiller.fr



Téléchargez l'application mobile écowatt

Télechargez l'application EcoWatt pour savoir à quel moment réduire votre consommation et éviter les coupures.
A chaque instant, des signaux clairs vous guident pour adopter les bons gestes, si vous le pouvez, et ainsi assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Soyez alerté en cas de risque de coupure

L'application EcoWatt vous permet de recevoir sur votre smartphone une notification si un signal orange ou rouge est envoyé 3 jours à l'avance.
Une notification peut être paramétrée pour vous informer au sein d'une journée dès que nous entrons dans une période orange ou rouge.

Important
L'application EcoWatt ne collecte aucune donnée

Google Play | l'App Store



Selon l'article L. 429-2 du code de l'environnement, « le droit de chasse sur les terres et sur les espaces couverts d'eau est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires ».

Tout (ou presque) se trie à présent

À partir du 1er janvier 2023, le territoire appliquera la consigne « Tous les emballages et papiers se trient» .
Ces nouvelles consignes de tri permettront de réduire le volume de déchets du bac orange et d'améliorer le recyclage des emballages en augmentant le volume de déchets dans le bac jaune.

Pour ce faire, des nouveaux bacs jaunes d'un volume de 240L ont remplacé votre ancien bac ou alors votre bac a été mis en conformité.
Opération qui s'est déroulée en octobre.

Ces nouveaux bacs comportent tous une puce afin d'obtenir des données de collecte précises et d'optimiser les tournées. L'identification des usagers permettra par ailleurs de réaliser des actions de sensibilisation ciblées contre les erreurs de tri.

En 2021, 92,3 % des usagers ont sorti leur bac orange 26 fois ou moins dans l'année.

À partir du 1er janvier 2023, la consigne « tous les emballages et papiers se trient » allégera encore le volume des bacs orange.

La fréquence de collecte s'adaptera donc à ces nouvelles habitudes en passant d'une collecte toutes les semaines à **une collecte toutes les 2 semaines**. Vous continuerez à bénéficier de 12 présentations du bac orange par an comprises dans la redevance.

Pour vous permettre de vous adapter à ces nouveaux changements, vous aurez la possibilité de changer gratuitement le volume de votre bac orange au 1er semestre 2023.

Les passages en déchèterie s'adaptent également.
À compter du 1er janvier 2023, le nombre de passages en déchèterie compris dans la redevance passera de 24 à 16.
En effet, 96% des usagers se rendent moins de 16 fois en déchèterie par an.

Pour faciliter cette évolution, le volume maximum par passage ne sera plus limité à 1m^3 mais à 2m^3.
La mise en place d'un accès automatique sera réalisée prochainement.

Objectif : - 10 % de déchets pour 2028

dès le 1er janvier 2023, vous pourrez mettre tous les emballages ménagers dans votre bac jaune



À retenir

Pour notre commune, à partir du 1er Janvier 2023,
les collectes auront lieu:

- Bacs Orange (Ordures ménagères): **Lundi des semaines paires** (1ère collecte le 09/01/2013)
- Bacs Jaunes (Tris sélectifs): **Vendredi des semaines paires** (1ère collecte le 11/01/2013)

Veillez à sortir votre bac la veille du jour de collecte, même pour une collecte prévue l'après-midi. Les collectes seront assurées les jours fériés sauf:

- Lundi 1er Mai 2023 décalé au Samedi 6 Mai 2023
- Lundi 25 Décembre 2023 décalé au Samedi 30 Décembre 2023.

Kat'Utt et le Marché de Noël des producteurs et créateurs

L'événement s'est tenu les 19 et 20 novembre dernier au centre de notre village, un des premiers marchés qui nous rapproche de cette belle fête de Noël.

Nos remerciements vont tout d'abord à Mr le Maire d'Uttwiller qui a bien voulu accepter notre souhait d'organiser un petit marché de Noël dans le village pour nous permettre de récolter des fonds pour continuer notre combat contre la prolifération féline et les abandons. Un réel soutien et non des moindre.

MERCI a ceux qui ont accepté d'aider pour l'installation/rangement, aux participants de la marche aux flambeaux et à l'atelier couronnes, à ceux qui ont partagé la soirée avec nous autour de la table de Lucien, dans la salle communale mise à notre disposition par la commune.

MERCI à l'ASL de Uttwiller pour le prêt des tonnelles installées au centre du village

MERCI à la Maison du Gibier, à l'Horticulteur BURCKEL, à Linda et Claude pour les jus de fruit, à l'Association Scrapatelier 67 d'Eckbolsheim, à tous nos lutins du village ou d'ailleurs qui ont contribué à la réussite de cette manifestation

MERCI à tous les généreux donateurs et visiteurs venus en famille faire un tour à Uttwiller.

MERCI aux différents exposants qui ont bien voulu répondre à notre appel et sont venus présenter leurs créations et bien entendu notre Boutique Katt'utt, vente d'objets, de jardinières décoratives, de confitures, de pickels.... au profit de l'association

Suzanne WEIL était aussi parmi nous pour présenter la gamme Body nature ainsi que Sonja / Starangel avec sa collection de tricot (bonnets et cache nez doux, moelleux et colorés)

Samedi à la tombée de la nuit, la présidente de l'association avait organisé une marche aux flambeaux qui a permis aux parents et enfants de faire le tour du village .... nombreux étaient ceux qui ont pris plaisir à participer.

Un atelier de création de couronne de l'Avent avait aussi été proposé.

Environ 2000 tracts ont été distribués, les DNA de Saverne ont bien voulu annoncer la manifestation ; les visiteurs ont été nombreux à contribuer à l'ambiance joyeuse, festive et amicale.

Un moment convivial et une belle expérience pour notre village.







Mieux nous connaître

Pour ceux qui ne nous connaissent pas encore, voici un petit résumé du but de l'Association KATT'UTT.

Katt'Utt est une association de protection animale, née dans notre village il y a maintenant un peu plus d'un an.

Nous prônons stérilisation et identification pour limiter la prolifération féline et notre philosophie est d'aider les associations de la protection animale, tendre la patte à l'animal du particulier et des nourrisseurs/seuses en difficulté momentanément.

Nous n'avons pas vocation à intervenir (sauf urgence absolue) sur le terrain et nous nous réservons le droit de choisir avec qui nous nous engagerons en toute transparence.

Devant la multiplication des chats errants dans les différentes communes, nous aimerions aussi vous faire partager un article dans l'optique de sensibiliser un maximum de personnes, afin de lutter contre la misère féline essentiellement et essayer d'apporter réellement des solutions et un équilibre entre le rôle et les obligations parfois difficiles des Mairies et des habitants souvent dépassés qui nourrissent mais ne stérilisent pas. Vous voulez en savoir encore plus, vous trouverez d'autres informations sur le site de la commune www.uttwiller.fr , rubrique « Les associations ».



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE



Sobriété énergétique : adoptons les bons réflexes

Vous n'avez plus besoin de chercher l'information !

La Communauté de Communes vous informe désormais en direct sur votre smartphone (et tablette) avec un nouveau service de notifications en temps réel.

Soucieuse de moderniser sa communication et répondre ainsi aux attentes de ses habitants, la Communauté de Communes vient de se doter de l'application Citykomi®.

Téléchargeable gratuitement à partir des plateformes App Store (iPhone) et Play Store (Android), Citykomi®, permet aux habitants du secteur de rester connectés à leur Communauté de Communes pour recevoir la bonne information au bon moment.

Facile, gratuite et anonyme !

Délibérément conçue pour respecter la vie privée des usagers, l'application Citykomi® ne nécessite la création d'aucun compte et n'exige aucune donnée personnelle pour s'abonner.

Pratique, comment ça marche ?

Une fois l'application téléchargée, il suffit de flasher le QR Code de Hanau-La Petite Pierre infos ou de rechercher Hanau-La Petite Pierre infos dans l'application via la petite loupe pour s'abonner aux informations.

Les messages reçus sont rédigés par le service communication de la Communauté de Communes pour vous informer en temps réel. Il n'y a aucune publicité dans l'application.

Espace France service



L'Espace France Services, géré par la Communauté de Communes, se trouve dans les locaux de l'École intercommunale de musique à Ingwiller.

Gratuit et ouvert à tous, il facilite l'accès des citoyens aux services publics et à leurs outils numériques.

Des ateliers numériques gratuits et ouverts à tous sont organisés régulièrement durant l'année.

Espace France services - 4, place du Marché à Ingwiller . ☎ 03 69 17 50 03

Horaires d'ouverture :

Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Mercredi de 9h00 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 17h00
Samedi de 8h00 à 12h00



Déclaration d'achèvement des travaux et taxe d'aménagement

Les redevables de la taxe d'aménagement ne seront plus taxés avant que leurs travaux ne soient définitivement terminés. Chaque redevable **doit, dans les 90 jours à compter de la date de la réalisation des travaux pour lesquels il aura** sollicite et obtenu une autorisation d'urbanisme, **déclarer l'achèvement des travaux en mairie**.

A noter que les contribuables disposent désormais d'un service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » au sein de leur espace personnel sur le site des impôts, afin de renseigner les éléments nécessaires au calcul de la taxe à la date d'achèvement de travaux.

Le DICRIM

L'objectif du **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs est de recenser les risques majeurs encourus sur notre commune, tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte.

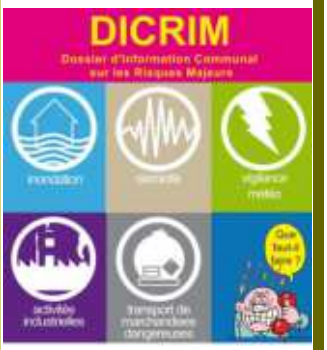
Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs qu'ils encourent et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Pour Uttwiller, ces risques majeurs ont été identifiés et cartographies.

Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour réduire leurs conséquences, pour les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

Aussi, c'est dans un souci d'information et de prévention, et conformément à la réglementation, que nous avons élaboré ce Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il recense les risques majeurs encourus par notre commune tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte…

Il sera présenté au Conseil municipal lors d'une prochaine séance avec le nouveau Plan Communal de Sauvegarde, puis publié sur le site www.uttwiller.fr dans la rubrique « **Publication numérique** », nous ne pensons le distribuer en « porte à porte », et vous pourrez aussi l'obtenir en vous adressant à Françoise au secrétariat de la mairie dès sa publication.



« Celui qui ne prévoit pas les choses lointaines s'expose à des malheurs prochains. »

Karl von Klausewitz,

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

En complément de ce travail d'information la commune élabore également une nouvelle version du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événements graves.
Le PCS est un outil de travail qui n'a pas vocation à être diffusé.

En effet, pour gérer une crise, qu'elle que soit sa nature et son ampleur, le maire doit pouvoir s'appuyer sur des moyens et des procédures préalablement définis dans un document court, clair et opérationnel.

C'est tout l'enjeu du PCS dont l'objectif est de guider l'action du maire et de ses équipes dans la gestion de crise et permettre ainsi de limiter pertes de temps et actions improvisées aux conséquences non maîtrisées. C'est donc un document d'anticipation dans lequel le maire planifie, en fonction des caractéristiques de la commune, les actions de ses équipes en cas d'aléa.

Il ne se substitue pas aux actions de la sécurité civile mais il le complète et le renforce en apportant des réponses très concrètes en cas d'atteinte à la sécurité des biens et personnes ou à l'environnement.

A noter

Le PCS a aussi une dimension intercommunale ; on parle de Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).
En effet, la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre doit mettre en place des procédures communes pour mettre en commun des ressources humaines et/ou matérielles en cas d'événements déclencheurs d'un PCS sur son territoire.

Cependant, même si un PICS est adopté, il n'y a aucun transfert des pouvoirs de police du maire : le maire demeure le seul compétent pour agir sur son territoire communal et ne peut donc pas agir sur les territoires des communes partenaires.



par Alain ODEAU

De notre école



Avez-vous … ?

Avez-vous vu ce vieux crocodile
Qui fait une grosse fiesta sur son île ?
Avez-vous vu le mignon lapin
Qui lave sa carotte dans son bain ?
Avez-vous vu le magnifique ours polaire
Qui s'habille avec un costume tout vert ?
Non, je traversais la Méditerranée
Sur le balai d'un grincheux sorcier.

Avez-vous vu ce grand chameau
Qui fait le beau avec son chapeau ?
Avez-vous vu Paulo le loup
Qui savoure sa soupe aux poux ?
Non, je regardais les pigeons
Qui volaient en pantalon

Avez-vous vu un drôle de manchot
Qui trempe son gâteau dans l'eau ?
Avez-vous vu cette libellule
Qui fait cinquante-deux grosses bulles ?
Non, j'étais en train de manger du chocolat
Avec mon frère Nicolas

Avez-vous vu ce taureau en colère
Qui casse la grange de sa grand-mère ?
Avez-vous vu cette chauve-souris
Qui a les dents toutes pourries ?
Non, je faisais le tour de ma maison
Avec mon cahier de leçon.

Avez-vous vu ce laid papillon
Qui a un long menton ?
Avez-vous vu Simon le Yéti
Qui mange vite ses spaghettis ?
Non, je regardais la télévision
Pendant la récréation

Avez-vous vu le hibou
Allongé sur son lit en bambou
Avez-vous vu Louis le castor
Qui porte un bracelet en or
Non, je dansais avec mes copines
La macarena sur la colline.





Inscription pour septembre 2023 : les vendredis 3, 10 et 17 mars 2023.
Merci de prendre rendez-vous par téléphone au 03.88.71.31.12

Acrostiches de Noël

Un acrostiche est un texte dont les initiales forment un mot verticalement



Cher Père-Noël adoré
Apporte-moi des jouets
Des jeux de société
Et des chocolats, des cookies au miel
Aux noisettes et au caramel
Une Ferrari toute belle

Milan et Nathan



Bottes géantes pour marcher dans la neige
Une grande barbe bizarre et beige
Cadeaux pour les enfants
Hotte remplie de chocolat pour les parents
Et je te remercie de me donner tous ces jouets

Dan, Quentin et Simon

Sophie a décoré sa maison aimée
Accroché une belle étoile dorée
Peint des guirlandes argentées
Installé des boules rouge-sang
Noël, c'est magnifique et amusant

Coline, Marie et Timéo



Belles boules bleues, c'est Noël
Un beau sapin en or étoilé
Clémentines, le Saint Nicolas m'a apportées
Hiver ! Brouhouhou ! Il fait froid glacé
Et toi, aimes-tu Noël ?

Manon, Théo et Thibaut





Buche au chocolat blanc
Ou des biscuits à la vanille
Une galette de Noël
La dinde rôtie
Et les bulles de champagne

Charline, Laure et Licinia

Centrales Villageoises et le Collectif citoyen de Hanau - La Petite Pierre

La transition énergétique est une nécessité dont nous sommes aujourd'hui tous convaincus. Que le solaire photovoltaïque en est une composante forte fait également consensus. Ce qui est moins connu est qu'une grande partie du potentiel photovoltaïque risque de ne pas être exploité : les grandes toitures (agricoles, de collectivités ou d'entreprises) présentent les opportunités les plus efficaces du fait de leur taille, mais sont souvent inexploitées par manque de ressources d'investissement.

C'est là qu'entrent en jeu les **Centrales Villageoises**, des entreprises citoyennes et éco-responsable qui produisent de l'électricité photovoltaïque par et avec les citoyens. De 2008 à 2022, les **Centrales Villageoises du Pays de Saverne (CVPS)** ont ainsi construit 8 installations solaires - dont celles de Dossenheim et Bouxwiller *(photos dans la marge)* - financées par plus de 140 actionnaires et qui produisent de l'**électricité verte**.



La station d'épuration de Bouxwiller



L'école de Dossenheim s/ Zinsel

La coopérative citoyenne Centrales Villageoises du Pays de Saverne (CVPS), le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne Plaine et Plateau, et la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre accompagnent les citoyens de Hanau – La Petite Pierre dans **la création d'un collectif citoyen local**.

Ce collectif de Hanau – La Petite Pierre s'intègre dans la coopérative citoyenne Centrales Villageoises du Pays de Saverne déjà existante. L'objectif est d'étendre le périmètre d'action pour **développer encore plus la production d'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire.**

En 2023, ce sont de nouvelles toitures qui sont envisagées sur des bâtiments publics des communes de Niedersoultzbach, de Lohr, de La Petite Pierre entre autres.

Produire localement des énergies renouvelables, c'est la solution pour réduire notre dépendance énergétique et surtout faire face à l'augmentation des coûts de l'électricité (15% en 2023 et combien les années suivantes ?).



Les objectifs de la Loi n° 2015-992, du 17 août 2015 appelée « loi de transition énergé-tique »

Agir ou subir ? Quel est votre choix ?

En tant que citoyen, vous pouvez participer au développement dans vos communes de la production d'énergies renouvelables grâce à Centrales Villageoises.

Une dizaine de citoyens de plusieurs communes se mobilisent actuellement et ont **besoin de votre soutien pour financer et développer des projets localement** avec Centrales Villageoises du Pays de Saverne.

Pour cela devenez actionnaire et rejoignez Centrales Villageoises du Pays de Saverne !

Une action Centrales Villageoises c'est **100 euros** pour que l'investissement citoyen dans les énergies renouvelables reste accessible à une majorité d'entre vous.

Envie de rejoindre le collectif citoyen de Hanau – La Petite Pierre, contactez-nous ! Retrouvez toutes les informations sur le site www.cvps.fr

Agathe CHEVALIER LAIGNEL
Chargée de mission climat-air-énergie

ASMA, l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne

Créée en 1972 et comptant plus de 900 adhérents, l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA) est un acteur essentiel de la préservation et de la valorisation du bâti ancien en Alsace.

Composée de passionnés et de professionnels bénévoles spécialistes du patrimoine (artisans, architectes, ingénieurs, urbanistes, architectes du patrimoine…) l'ASMA œuvre au quotidien à la sensibilisation des propriétaires de maisons anciennes mais aussi à la préservation et à la valorisation d'un bâti emblématique de l'Alsace.



Des sentinelles de notre patrimoine,

À l'heure du développement durable, de l'écologie, de la préservation de l'environnement, on démolit encore ces demeures durables, naturelles et locales ; d'ailleurs plus que jamais.

Car chaque année, ce sont plusieurs centaines de maisons, dépendances, corps de ferme qui disparaissent dans l'indifférence quasi-générale.

Les raisons invoquées sont souvent les mêmes, et presque toujours des solutions alternatives crédibles peuvent être apportées.
Abandonnée, dégradée, malmenée, vendue comme un terrain, achetée pour être remplacée par un collectif ou une « bi-famille »….
Autant de condamnations sans savoir, autant de démolitions qui ne devraient pas être rendues possibles car des alternatives existent.

Alors la Commission Sentinelles de l'ASMA veille et agit au quotidien sur le terrain.

… mais aussi des pédagogues,

L'ASMA propose aussi ses conseils gratuits aux particuliers qui hésitent à restaurer, à ceux qui ont des difficultés à définir les priorités d'intervention en fonction de leur budget.
Pour ce faire, elle organise des Stammtisch, tables-rondes lors desquelles tout particulier (membre ou non-membre) peut venir poser ses questions à des artisans et architectes-conseils spécialistes du bâti ancien.

… qui ne craignent pas le bras de fer !

Si la pédagogie, les conseils et l'investissement bénévole ne suffisent pas, et si la situation le nécessite, il peut arriver que l'ASMA se voit contrainte de durcir le ton ; en médiatisant un dossier ou en faisant un recours contre un permis de démolir. Qu'ils soient juridiques ou médiatiques, l'expérience nous montre que les bras de fer sont nécessaires, car non seulement ils aboutissent souvent mais ils font aussi réfléchir davantage les intervenants peu scrupuleux que nous rencontrons sur d'autres dossiers.
Ils font également comprendre à ceux qui souhaitent démolir que l'ASMA sera là pour leur compliquer grandement la tâche.

Plus d'informations sur leur site : https://www.asma.fr

ASMA
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à questionner Pierre SEENE.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HANAU LA PETITE PIERRE

La Maison de la famille

Le 5 septembre dernier s'est déroulée la cérémonie d'inauguration de la Maison de la famille située à Ingwiller. Il s'agit du premier établissement de ce type à ouvrir dans le département du Bas-Rhin. Les actions de soutien à la parentalité menées par la Communauté de Communes prennent ainsi une nouvelle ampleur.

La Maison de la famille, c'est quoi ?

La création de la Maison de la famille permet de répondre aux questions des parents. Ce lieu ressource de proximité a pour ambition d'accompagner les familles tout au long de leur chemin de parents : du bébé au jeune adolescent en passant par l'enfant. Les missions de la Maison de la famille sont définies par le Fonds national parentalité de la Caisse nationale des allocations familiales : informer, accueillir de façon inconditionnelle (être ouvert à tous et gratuit), appuyer des collectifs de parents, proposer des services de soutien à la parentalité et enfin assurer des missions complémentaires avec les acteurs locaux.

La maison de la famille se compose de différents services :

- Le Relais Petite Enfance (RPE) propose aux parents et aux assistantes maternelles des ateliers sur Ingwiller et en itinérance ainsi qu'un accompagnement pour les démarches administratives (contrat de travail…).
- Le guichet unique aide les familles à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire.
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) propose des moments de socialisation, de partage et d'écoute de manière anonyme et gratuite sur Ingwiller et Bouxwiller.
- « L'enfance et la vie sociale » anime le réseau d'accueil de loisirs et suit la délégation de service public des périscolaires, développe et coordonne des projets de la vie sociale.
- Le service solidarité sénior propose des actions et animation pour dynamiser le territoire pour nos ainés.

Fonctionnement

Les familles et professionnels (assistantes maternelles, intervenants extérieurs, visites médiatisées.) sont accueillis dans des espaces collectifs ou confidentiels. Une salle de motricité et une salle de jeux permettent la réalisation d'ateliers d'éveil pour les enfants. Le jardin attenant au bâtiment a vocation à devenir un véritable lieu de vie permettant des expérimentations pédagogiques tout en favorisant le lien intergénérationnel.

Des permanences physiques ou téléphoniques des différents services sont assurées :

Parentalité :

- Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00
- Mercredi : 13h30-17h00
- Jeudi : 13h30-17h00
- Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

LAEP :

Pour les familles d'enfants de 0 à 6 ans le lundi de 14h30 à 17h30 à la salle de la sommellerie à Bouxwiller et le vendredi de 9h à 12h à la Maison de la famille à Ingwiller

RPE et guichet unique :

- Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

Une année au jardin !

Depuis septembre dernier, la Maison de la Famille propose des activités pour toute la famille au sein de son jardin intergénérationnel. De 0 à 99 ans, expérimentez de multiples activités en lien avec la nature et le jardinage.

Un programme à découvrir ! L'entrée est libre et gratuite.
Infos complètes sur : www.hanau-lapetitepierre.alsace

Retrouvez-nous sur Internet
http://www.uttwiller.fr

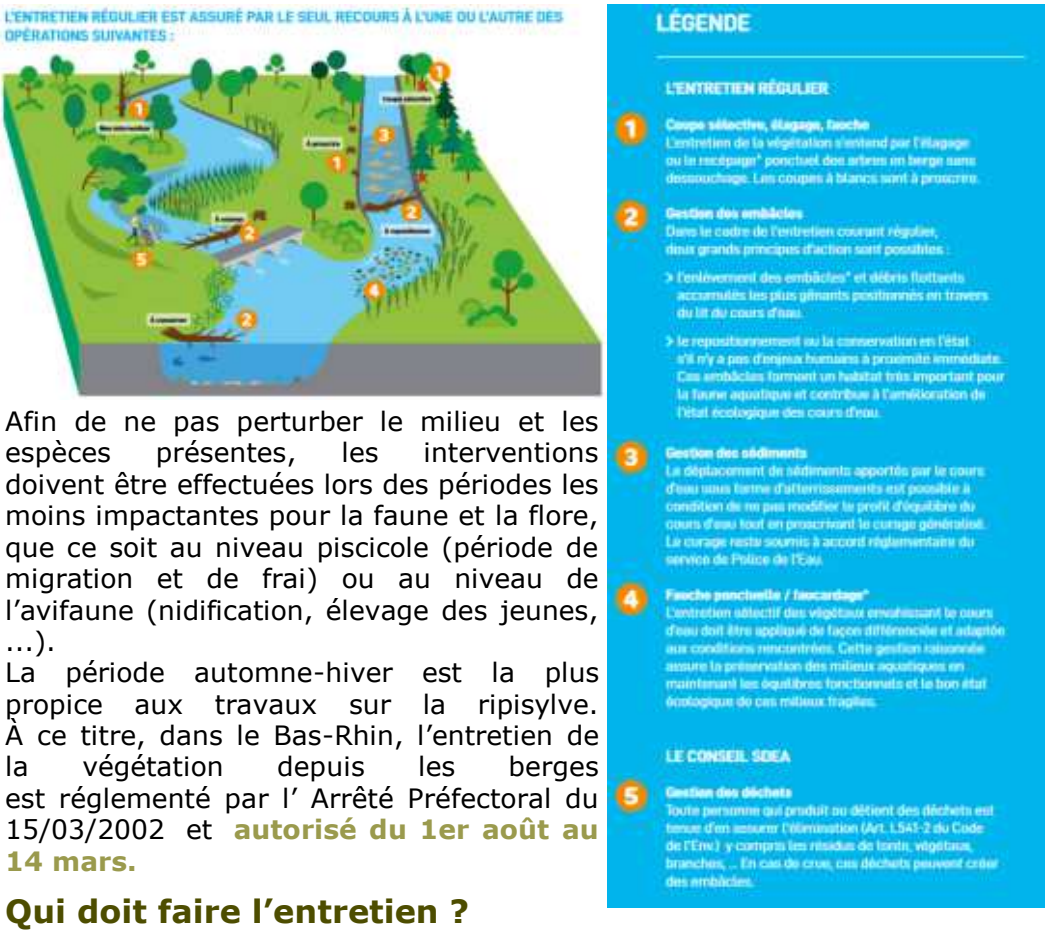
Maison de la famille

3b, rue du Fossé à Ingwiller

Tél. 03 88 89 69 50
maisondela-famille@hanau-lapetitepierre.alsace

L'entretien des cours d'eau

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles*, débris et atterrissements*, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (ripisylve*). Cet entretien n'est pas soumis à formalité administrative.



Afin de ne pas perturber le milieu et les espèces présentes, les interventions doivent être effectuées lors des périodes les moins impactantes pour la faune et la flore, que ce soit au niveau piscicole (période de migration et de frai) ou au niveau de l'avifaune (nidification, élevage des jeunes, ...).
La période automne-hiver est la plus propice aux travaux sur la ripisylve. À ce titre, dans le Bas-Rhin, l'entretien de la végétation depuis les berges est réglementé par l' Arrêté Préfectoral du 15/03/2002 et **autorisé du 1er août au 14 mars.**

Qui doit faire l'entretien ?

Le lit du cours d'eau et ses berges appartiennent aux propriétaires riverains respectifs selon une ligne supposée tracée au milieu du lit, à l'exception des cours d'eau domaniaux et des tronçons cadastrés.
Il appartient au propriétaire riverain d'entretenir ses berges et le cours d'eau jusqu'en son milieu.

Pourquoi faire cet entretien ?

La végétation en rive forme un écosystème de transition indispensable au bon état écologique du cours d'eau en permettant :

- La filtration des polluants ;
- La diminution de l'intensité des crues ;
- Le maintien des berges en limitant l'érosion ;
- La préservation d'habitats pour la faune protégée ;
- La valorisation du paysage

GLOSSAIRE

Atterrissement : Dépôts de matériaux alluvionnaires (galets, graviers, sables, ...) érodés en amont et déposés en aval, notamment lors des phases de crues, formant des bancs qui modifient la dynamique fluviale.

Embâcle : Accumulation hétérogène de bois morts et de déchets divers, façonnée par le courant et entravant plus ou moins le lit mineur* du cours d'eau. L'écoulement peut en être perturbé, surtout en cas de crues.

Faucardage : Opération qui consiste à couper et exporter les végétaux aquatiques poussant dans les cours d'eau et étangs.

Lit mineur/majeur : Un cours d'eau s'écoule en temps normal (hors crue) dans son lit mineur. Il est généralement délimité par ses berges et une ripisylve. Lors des épisodes de crue, le cours d'eau peut sortir de son lit mineur pour s'étaler dans son lit majeur.

Recépage : Coupe d'un arbre ou d'un arbuste à proximité de la souche. Cette action provoque, sous certaines conditions, l'apparition de rejets présentant alors les caractéristiques de croissance des individus jeunes.

Ripisylve : Formations végétales se développant sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau à l'interface terre - eau

randovosgesdunord.fr, le site qui vous facilite les randos

Le site web randovosgesdunord.fr propose une sélection des meilleurs circuits pédestres et cyclos entre Sarreguemines, Wissembourg et Saverne. Il fait la promotion des Vosges du Nord, fait découvrir les sentiers, les patrimoines naturels et bâtis. Mais aussi les offres des acteurs locaux du tourisme : hébergements, restaurants, musées…

Les Vosges du Nord sont un véritable paradis pour les randonneurs. 2 600 kilomètres de sentiers balisés sillonnent notre territoire. La nature nous offre des forêts préservées, des rochers spectaculaires, une faune et une flore remarquables. Nos anciens nous ont légué des citadelles vertigineuses, des étangs poissonneux, des paysages ouverts où les vergers et les haies sont encore présents. Depuis longtemps, le Club Vosgien et autres associations ont tracé des circuits, balisé des sentiers, entretenu des chemins, ils constituent une richesse unique en France.
Aujourd'hui, la révolution numérique vient prolonger ce travail de terrain en permettant aux promeneurs de profiter pleinement de leurs balades.

Une randonnée réussie, c'est une randonnée bien préparée

La soixantaine d'itinéraires proposés, ont tous été parcourus, détaillés, photographiés et classifiés. Plusieurs critères de choix sont disponibles : difficulté, dénivelé, temps de parcours, praticabilité, liens externes vers les sites de renseignement etc. Vous sélectionnez vos parcours en fonction de vos envies, vous pouvez ensuite visualiser en image les points d'intérêts : patrimoine naturel ou bâti, points de vue, les offres touristiques : restauration, musées, hébergements, et même l'itinéraire en 3D …

Les fonctionnalités du site sont nombreuses : consultation confortable sur tous types d'écrans, impression de l'itinéraire, partage sur les réseaux sociaux, télécharger le PDF, ou la trace GPX…



Retrouvez-nous sur Internet
http://www.uttwiller.fr

randovosgesdunord.fr, le site qui va vous donner envie de balader !
Flashez ce QR code pour accéder au site

Question santé, et si l'on marchait ?

« La marche est le meilleur remède pour l'homme », déclarait Hippocrate, il y a plus de 2.400 ans !

S'adonner à la marche à pied quotidiennement permet de répondre au besoin de pratiquer une activité physique régulière**. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise d'ailleurs 30 minutes d'activité physique par jour** pour avoir des répercussions positives sur la santé. La marche permet une réduction de la sédentarité, de l'obésité, et prévient les maladies cardio-vasculaires.

Et même si marcher à pied jusqu'à son travail ou l'école, ou pour se rendre à un point d'arrêt de transport en commun peut parfois prendre plus de temps que d'utiliser un autre mode de déplacement, il faut se dire qu'il s'agit du temps que l'on ne passera pas dans une salle de fitness à l'abonnement parfois bien onéreux !





CLUB VOSGIEN

Notre fierté, ce sont nos sentiers - Leur balisage, c'est notre image

Le Massif des Vosges est un véritable paradis pour les randonneurs : des paysages variés du nord au sud du massif, une faune et une flore diversifiée, un patrimoine castral et des lieux marqués par l'histoire.

Le Club Vosgien a balisé plus de 20 400 km de sentiers de randonnée pour vous permettre de partir à la découverte du massif vosgien en toute sérénité.

La section du Club Vosgien d'Ingwiller organise régulièrement des randonnées accessibles à tous.

Plus d'informations auprès de sa Présidente :Yolande Krener (06.72.48.77.78) ou sur le site de la section d'Ingwiller : https://www.club-vosgien-ingwiller.fr/



L'Association Sport et Loisirs

Quelques dates à retenir…

Le samedi 4 février 2023 se tiendra l'Assemblée Générale de l'ASL à la salle communale.
Les traditionnelles soirées jeux ont lieu tous les 15 jours. Les dates sont affichées devant la mairie.
Le 13 août 2023 aura lieu la fête de la bretzel avec marché aux puces.

Apprenez l'alsacien, ou une autre langue… gratuitement

Do you speak Jeun'Est est un service gratuit de la Région Grand Est permettant d'apprendre ou d'approfondir une langue étrangère.
7 langues sont proposées : anglais, allemand, espagnol, portugais, chinois, français et **alsacien**.

Cette plateforme s'adresse en priorité aux jeunes de 15 à 29 ans de la Région Grand Est, quel que soit le statut, lycéen, étudiant, apprenti, demandeur d'emploi, salarié,…

L'inscription est gratuite et nécessite simplement la création préalable d'un compte sur Jeun'Est.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site https://doyouspeakjeunest.fr/

Ces petits gestes du quotidien qui permettent de bien (et mieux) vivre ensemble.



L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux riverains de la voie publique.
Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage, le démoussage et le déneigement des trottoirs.
L'utilisation de produits phyto-sanitaires est proscrite par la loi.

Déjections canines : ce que dit la loi :

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.
En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Alors, sois un pote, ce petit geste du quotidien évite des désagrément pour tout le monde !

